



Bruxelles, le 2 décembre 2014
(OR. fr)

15634/14
COR 1 (fr)

COAFR 320
COHAFA 119
SAN 437

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	15475/14
Objet:	Conclusions du Conseil sur le virus Ebola

1. Au point 5, la dernière phrase est à remplacer par la phrase suivante:

"À cet égard, le Conseil prend acte des progrès accomplis **en ce qui concerne** ces engagements **et la** mise en œuvre du cadre d'intervention global."

2. Le point 11 est à remplacer par ce qui suit:

"Le Conseil convient de **renforcer** la coordination et les échanges d'informations concernant les lacunes en matière de préparation dans la région par le biais des plateformes existantes afin de hiérarchiser les risques principaux, en étroite coordination avec l'OMS et d'autres acteurs internationaux.